

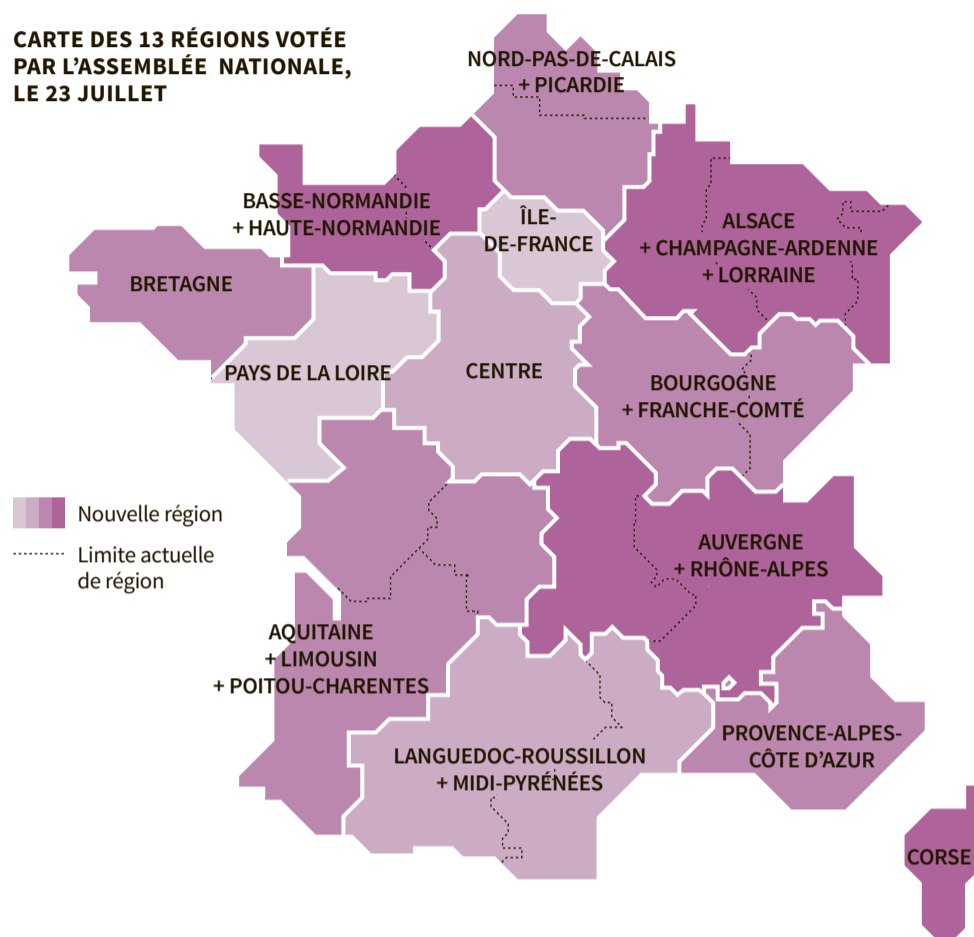
L'exécutif veut relancer la réforme territoriale

Manuel Valls doit prononcer, mardi 28 octobre, devant le Sénat un discours sur les collectivités locales

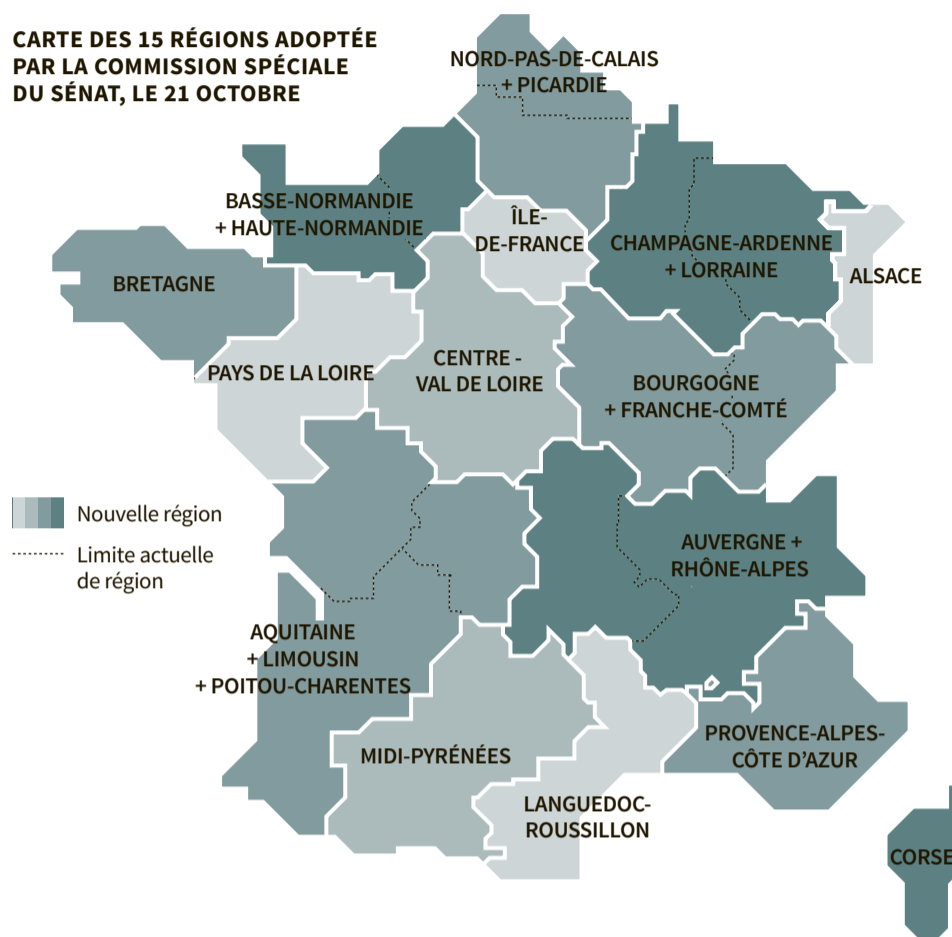
Nouvelle carte des régions : désaccord au Parlement

PROPOSITION DE NOUVEAU DÉCOUPAGE RÉGIONAL

CARTE DES 13 RÉGIONS VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 23 JUILLET



CARTE DES 15 RÉGIONS ADOPTÉE PAR LA COMMISSION SPÉCIALE DU SÉNAT, LE 21 OCTOBRE



INFOGRAPHIE LE MONDE

SOURCES : ASSEMBLÉE NATIONALE ; SÉNAT

Revoir « l'organisation territoriale » de la France : l'ambition de François Hollande, exprimée en début d'année et réaffirmée après la débâcle des socialistes aux élections municipales de mars, est devenue, au fil des changements de pied de gouvernement, un grand dessein illisible. « Un sacré bordel », pour reprendre la formule d'un cadre du PS. Combien y aura-t-il de régions, à terme ? Les conseils départementaux vont-ils disparaître ? Qui fera quoi ? Les dépenses des collectivités vont-elles diminuer ? Mardi 28 octobre, Manuel Valls va tenter de « redonner sens et cohérence » à cette réforme en faisant une déclaration sur les collectivités locales devant le Sénat, qui a rebasculé à droite le 28 septembre. Dès le 3 octobre, le sujet avait été au cœur d'un entretien entre M. Hollande et le président UMP du Sénat fraîchement élu, Gérard Larcher.

L'intervention de M. Valls, suivie d'un débat, précédera la seconde lecture du projet de loi sur la carte des régions et le calendrier des élections départementales et régionales de 2015. A ce texte s'en ajoute un autre, relatif à la Nouvelle organisation territoriale de la République (« NOTRe »), qui vise à clarifier le rôle de chaque collectivité. Il sera en principe examiné en première lecture au Sénat début 2015.

Carte des régions : le bras de fer continue M. Valls devrait rappeler mardi ce qu'il a récemment confié dans un entretien à L'Obs : « La réforme la plus importante, c'est celle des régions. » Elles seront « plus fortes, à taille européenne, [avec] désormais toutes les compétences sur le plan économique », avait-il ajouté. La France en comptera « douze » (treize en tenant compte du cas particulier de la Corse), contre vingt-deux aujourd'hui en métropole.

En citant un nombre précis, M. Valls laisse entendre qu'il ne compte pas céder aux tentatives des parlementaires de modifier la carte des régions. « Après le psychodrame qu'on a vécu [durant la première lecture], on ne va pas rouvrir la boîte de Pandore », confirme un conseiller à l'Élysée. Le Sénat avait jeté aux orties la nouvelle carte présentée par l'exécutif et les députés avaient parlementé durant de longues heures pour en dessiner une, légèrement différente de la version initiale.

Cette fois-ci, les sénateurs veulent se montrer constructifs. « Le Sénat doit peser, imprimer sa marque », explique Bruno Retailleau (UMP, Vendée). Il ne peut pas se contenter de rejeter un texte. Lors de l'examen du projet de loi devrait être votée la dissociation de l'Alsace de l'ensemble « Lorraine Champagne-Ardenne ». Pas sûr que le gouvernement, qui veut créer à l'est une région économiquement forte, soit d'accord. Les sénateurs devraient également s'opposer à la fusion de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Enfin, la région Centre devrait changer de nom pour s'appeler Centre-Val de Loire.

C'est pour ménager le PRG que Manuel Valls veut maintenir les conseils départementaux en zone rurale

Les gages de Valls sur les départements Ferme sur les régions, M. Valls devrait, en revanche, donner des signes d'ouverture sur les conseils départementaux. Cette question très sensible, qui ne sera abordée qu'à l'examen du texte « NOTRe », retient déjà l'attention – en particulier celle des sénateurs « départementalistes », une sensibilité qui traverse tous les groupes. Leur adhésion à la réforme dans sa globalité dépend très largement de ce sujet.

Début avril, le premier ministre avait pourtant annoncé, lors de son discours de politique générale, la suppression des « conseils départementaux » d'ici à 2021. Mais fin août, il a dit vouloir les maintenir dans les territoires ruraux, pour ménager le Parti radical de gauche (PRG) – farouchement opposé à la disparition de cet échelon et dont les voix pourraient s'avérer précieuses au moment du vote du texte. Le 16 octobre, le premier ministre s'est même engagé dans une lettre à Jean-Michel Baylet, le patron du PRG, à « pérenniser au moins la moitié des actuels conseils départementaux ».

« Maintenir une cinquantaine de départements ruraux pour faire plaisir à M. Baylet est un non-sens », assène Eric Doligé, sénateur (UMP) et président du conseil général du Loiret. Seule leur fusion permettrait de les pérenniser tout en réalisant des économies. Pour faciliter de tels rapprochements, les sénateurs devraient voter la suppression du référendum préalable à la fusion entre départements – un mécanisme qui, jusqu'ici, a conduit à l'échec toutes les tentatives. Cette idée est jugée « intéressante » par André Vallini,

secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, qui imagine « une France à douze régions et cinquante départements ».

Dans les territoires urbains, le gouvernement maintient par contre son projet de voir les conseils départementaux se fondre d'ici à 2020 dans les quinze métropoles créées par la loi de modernisation de l'action publique promulguée en janvier. Dans les zones semi-urbaines, les conseils généraux seraient remplacés par une « fédération d'intercommunalités ». Ce schéma pourrait concerner une vingtaine de départements.

Mais l'exécutif reste vague sur les modalités d'un tel dispositif. « Nous avons cinq ans pour réfléchir à l'évolution des conseils départementaux », rappelle André Vallini. « Ces évolutions prendront nécessairement du temps », renchérit Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, en rappelant que la mise en place des communautés de communes s'est étalée sur plus de dix ans.

Crispations en vue Ce remodelage pose des questions sur les politiques sociales conduites par les départements, souligne Emmanuel Aubin, professeur de droit public à l'université de Poitiers. Le risque est grand, dit-il, de faire voler en éclats des compétences cruciales pour des populations fragiles. « On va parvenir à un système hybride, à la carte, où les conseils généraux disparaîtront dans certaines zones du territoire mais seront maintenus dans d'autres, complète Pascal Jan, professeur de droit public à Sciences Po Bordeaux. Bon nombre d'élus résisteront car ce sont leurs postes, leurs prérogatives qui sont en jeu, même s'ils diront tenir cette position au nom de la défense de l'intérêt général. »

Sénateur (UMP) du Rhône, François-Noël Buffet annonce la couleur : les conseils généraux doivent garder leur rôle de « garants de la solidarité territoriale et de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire ».

Vers un centralisme régional ? Destiné à simplifier les prérogatives de chaque collectivité, le pro-

jet de loi « NOTRe » fera des régions le « guichet unique » pour les entreprises. Objectif : aboutir à moins de financements croisés, moins de complexité dans les procédures et moins de délais dans la prise de décision. Le premier ministre pourrait confirmer, mardi, que les régions bénéficieront d'une nouvelle ressource fiscale.

Elles se verront aussi confier de nouveaux blocs de compétences jusqu'à alors détenus par les départements (collèges, transports in-

terurbains et scolaires, routes). « Il y a une forme de centralisme régional dans cette réforme », estime un sénateur UMP. Le processus à l'œuvre n'est pas aussi rigide, nuance Marilyse Lebranchu. La ministre de la décentralisation rappelle que la loi sur la modernisation de l'action publique crée des « conférences territoriales » au sein desquelles les élus et l'Etat peuvent moduler la répartition de leurs compétences. ■

BERTRAND BISSUEL
ET BÉATRICE JÉRÔME

LES DATES

1^{ER} JANVIER 2015

Treize grandes villes auront le statut de métropole. A l'échelle de leur agglomération, elles auront des pouvoirs renforcés sur l'économie, les transports et le logement.

22 ET 29 MARS 2015

Elections départementales. Les élections régionales devraient être reportées à décembre 2015.

1^{ER} JANVIER 2016

Création des régions issues du redécoupage. Comme les conseils départementaux, elles ne pourront plus agir en dehors de leurs missions principales, sauf accord des autres collectivités. Elles seront chefs de file en matière d'aide aux entreprises. C'est aussi à cette date que seront créées les métropoles de Paris et Marseille.

LIQUIDATION TOTALE
avant travaux
du 15/10/14 au 15/12/14

Fauteuils clubs,
Canapés Chesterfield,
Meubles, Objets Déco, etc...

TOUT DOIT DISPARAÎTRE Magasin ouvert
dimanche 2 et 9 novembre
et mardi 11 novembre

80, rue Claude-Bernard - 75005 PARIS
Tél. : 01.45.35.08.69
www.decoractuel.com